



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Loire Sécurité Risques

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)

établi en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique

Pouvoir adjudicateur

Le directeur Départemental des Territoires de la Nièvre par délégation de Madame la Préfète de la Nièvre (par arrêté préfectoral n° 58-2025-07-21-00007 du 21 juillet 2025).

Objet du marché

Mission de prestations intellectuelles relative au recensement des enjeux dans le cadre de la révision des PPRi de l'Yonne sur les secteurs de Tannay et Corbigny

Remise des offres

Date et heure limites de réception : **le 22/06/2026 à 17h00**

Obligatoirement sur la plate-forme des Achats de l'État « PLACE » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Sommaire

1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE.....	3
1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	3
1.2 OBJET DE L'ÉTUDE.....	3
1.3 PÉRIMÈTRES DE L'ÉTUDE.....	3
2 CONTENU DE LA MISSION.....	4
2.1 PHASE 1 : ACTUALISATION ET RECENSEMENT DES ENJEUX « PONCTUELS » ET « LINÉAIRES ».....	4
2.2 PHASE 2 : RECENSEMENT DES ENJEUX « SURFACIQUES ».....	5
2.3 RAPPORT DÉFINITIF ET LIVRABLES ATTENDUS.....	6
2.4 SUIVI DE LA MISSION.....	6
2.5 DOCUMENTS MIS À DISPOSITION.....	6
3 DISPOSITIONS DIVERSES.....	7
3.1 RESPONSABILITÉS DU PRESTATAIRE SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE.....	7
3.2 PROPRIÉTÉ ET CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS.....	7
4 ANNEXES.....	7
CARTE DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES PHASES 1 ET 2.....	8

1 CONTEXTE ET OBJET DE L'ÉTUDE

1.1 Contexte de l'étude

La préfecture de la Nièvre a prévu d'engager fin 2026 la révision des Plans de Prévention du Risque inondation (PPRi) de l'Yonne sur les secteurs de Tannay et de Corbigny, couvrant au total 23 communes du département de la Nièvre (cf. fichiers et cartographie en fin du présent document).

Communes du PPRi sur le secteur de Tannay :

- Amazy, Asnois, Dirol, Flez-Cuzy, Metz-le-Comte, Monceaux-le-Comte, Ruages, Saint-Didier, Tannay et Vignol.

Communes du PPRi sur le secteur de Corbigny :

- Cervon, Chaumard, Chaumot, Chitry-les-Mines, Corbigny, Epiry, Marigny-sur-Yonne, Mhère, Montigny-en-Morvan, Montreuillon, Mouron-sur-Yonne, Pazy, Sardy-les-Epiry.

1.2 Objet de l'étude

L'étude a pour objectif de produire les cartographies des enjeux des futurs PPRi révisés sur le périmètre défini au paragraphe 1.3. Les cartes et données produites seront accompagnées d'un rapport de synthèse sur la méthodologie utilisée et les visites de terrain réalisées.

Les territoires concernés sont majoritairement composés de communes rurales mais aussi de quelques zones urbaines où les enjeux peuvent être importants (en particulier Corbigny).

Toutes les données SIG produites devront respecter le Géostandard Risques PPR du CNIG.

1.3 Périmètres de l'étude

Comme indiqué dans le contexte de l'étude, le périmètre de l'étude concerne 23 communes, s'étendant de l'aval du barrage de Panneçière à la limite aval de la commune d'Asnois.

Les fichiers et la cartographie présentant les périmètres de l'étude des phases 1 et 2 figurent en fin de CCTP. Les emprises au format SIG shapefile sont mises à disposition dans le cadre de la consultation des entreprises par la DDT de la Nièvre.

2 CONTENU DE LA MISSION

2.1 Phase 1 : Actualisation et recensement des enjeux « ponctuels » et « linéaires »

Bien que peu nombreuses et anciennes pour certaines, les données existantes seront mises à la disposition du prestataire retenu par la DDT : soit les enjeux du PPRi en vigueur et ceux recensés dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage de Panneçière.

Ces données devront être compilées en deux couches « ponctuelles » et « linéaires » SIG au format shapefile (objets points et polygones) et respecter le Géostandard Risques PPR du CNIG.

Les deux couches SIG devront ensuite être actualisées et complétées sur tout le périmètre de l'étude.

Afin de faciliter le traitement des données dans la réalisation du PPRi la table attributaire des données devra être validée par la DDT avant la production du rendu cartographique

Parmi les enjeux « ponctuels » et « linéaires » à recenser, on peut notamment citer :

- les établissements solaires ;
- les établissements de santé ;
- les ERP ;
- les ICPE ;
- les campings ;
- les établissements et équipements d'intérêt général (gestionnaires de réseaux, puits de captage, stations d'eau potable, station d'eau usée, postes électriques ;
- les routes ;
- les voies ferrées ;
- le canal de navigation ;
- les digues ;
- les lignes électriques.

L'analyse des enjeux ponctuels et linéaires portera sur le périmètre de la zone inondable (par débordement de cours d'eau et ruissellement) des 23 communes, c'est-à-dire toute la zone en bleue de la carte figurant en fin de document.

2.2 Phase 2 : Recensement des enjeux « surfaciques »

Dans un premier temps, le bureau d'études proposera et justifiera, dans une couche SIG au format shapefile (objets surfaciques) une délimitation de l'occupation du sol sur tout le périmètre de l'étude.

Les types d'occupation du sol à identifier seront notamment :

- les zones d'habitats diffus et denses ;
- les zones d'activités économiques (commerciales, industrielles, de service, de tourisme...);
- les zones agricoles ;
- les zones naturelles ;
- les zones faisant l'objet de protection spécifiques (ZNIEFF, NATURA 2000...)

Dans un second temps, à l'issue de cette délimitation d'occupation du sol du territoire, le bureau d'études proposera un découpage du territoire en deux types de zones :

- **les zones urbanisées ou à urbaniser**, dans lesquelles les nouvelles constructions seront encore possibles en fonction du niveau d'aléa rencontré, et sous réserve de prendre en compte certaines prescriptions constructives ;
- **les zones d'expansion des crues**, qui seront à préserver et dans lesquelles toute nouvelle construction sera interdite.

Les objets de cette couche devront s'appuyer sur le découpage parcellaire pour faciliter l'élaboration du futur zonage réglementaire.

La méthode à privilégier pour réaliser les phases 1 et 2 sera basée sur :

- l'analyse des données de l'IGN fournies par la DDT : en particulier le Scan 25000°, la BD ORTHO, la BD CARTO, la BD TOPO, la BD OCS GE ; BD RGE-ALTI
- **des visites de terrain** et des **rencontres avec les élus** (de préférence en mairie ou en visio pour les communes avec des enjeux moindres).

Le bureau d'études pourra également prendre en compte les documents d'urbanisme s'appliquant sur le périmètre de l'étude ou tout autre document ou étude disponible.

L'analyse des enjeux surfaciques portera sur la totalité du territoire des 23 communes, c'est-à-dire toute la zone orange de la carte figurant en fin de document.

Toutes les données SIG produites devront respecter le Géostandard Risques PPR du CNIG.

2.3 Rapport définitif et livrables attendus

Le prestataire devra fournir au total 4 couches SIG au format Shapefile, projection Lambert 93, conique conforme 47, Géostandard Risques PPR du CNIG :

- 2 couches enjeux « ponctuels » et « linéaires » produites dans le cadre de la phase 1 ;
- 2 couches enjeux « surfaciques » et enjeux « découpage des zones urbanisées et des zones d'expansion des crues ».

À l'aide du logiciel QGIS version 3.44.8 le prestataire fournira également, pour chacun des périmètres des deux PPRi (PPRi sur le secteur de Tannay et PPRi sur le secteur de Corbigny) :

- une cartographie au 25000° regroupant les enjeux « ponctuels », « linéaires » et « surfaciques » ;
- une cartographie au 25000° présentant uniquement « le découpage des zones urbanisées et des zones d'expansion des crues ».

Le nombre de cartes, par périmètre, devra être réduit au maximum. La sémiologie graphique des cartographies devra être basée sur le Géostandard Risques PPR du CNIG et validée par le maître d'ouvrage.

Les « projets QGIS » de mise en page de ces cartographies devront également être fournis par le prestataire.

Enfin, un rapport présentant les méthodologies employées pour réaliser les phases 1 et 2, la synthèse des visites de terrain et les résultats sera fourni sous format modifiable (compatible libre office) et format PDF.

2.4 Suivi de la mission

La DDT, maître d'ouvrage, assurera le pilotage et le suivi de cette mission. Pour cela, il est prévu deux réunions :

- une réunion de présentation, de démarrage et de calage de l'étude ;
- une réunion de restitution des résultats des phases 1 et 2.

La réunion de présentation, de démarrage et de calage de l'étude sera programmée dans les 15 jours suivant le début du délai d'exécution du marché.

2.5 Documents mis à disposition

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du titulaire au format numérique toutes les données utiles en sa possession, notamment

- les cartes et couches SIG des enjeux des PPRi de l'Yonne sur les secteurs de Tannay et Corbigny, approuvés en 2008 ;

- les enjeux recensés dans le cadre du PPI du barrage de Panneçière ;
- toutes les données IGN (Scan 25 000°, BD ORTHO, BD CARTO, BD TOPO, BD OCS GE).

3 DISPOSITIONS DIVERSES

3.1 Responsabilités du prestataire sur les résultats de l'étude

Le prestataire prend, vis-à-vis du maître d'ouvrage, l'entière responsabilité de tous les résultats et conclusions de l'étude, y compris ceux issus, directement ou indirectement, des prestations ou analyses réalisés par les co-traitants (entreprises groupées) ou sous-traitants agréés au titre du marché.

3.2 Propriété et confidentialité des résultats

Tous les documents et résultats produits en exécution de la présente mission seront la propriété exclusive du maître d'ouvrage qui pourra en disposer à sa convenance.

Le caractère strictement confidentiel des prestations réalisées au titre de l'étude est souligné et le prestataire sera tenu à ne divulguer aucune information pouvant porter préjudice à cette confidentialité.

Toute exploitation ou publication des résultats, par le prestataire, à d'autres fins que celles de l'étude devra obtenir l'accord préalable écrit du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à citer les sources des études et recherches qu'il sera conduit à utiliser pour la réalisation de l'étude.

4 ANNEXES

Le présent CCTP comprend, en annexes, les fichiers SIG des deux périmètres d'étude :

- Périmètre d'étude de la phase 1 : Emprises PPRI, Chitry_alea_rast, Flez_alea_rast et monceaux_alea_rast ;
- Périmètre d'étude de la phase 2 : Perimetre_PPRI_Tannay et Perimetre_PPRI_Corbigny.

CARTE DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDES PHASES 1 ET 2

